

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 février 2024

Délibération CA_20240209_005

Compte administratif exercice 2023

VOTE : adopté à l'unanimité

2 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion 2023 établi par monsieur le comptable public ;

Vu les documents budgétaires afférents à l'exercice 2023;

Considérant que l'arrêté des comptes de l'établissement est constitué par le vote du compte administratif ;

DECIDE :

Article unique. Le compte administratif 2023 ci-annexé, est adopté.

SEVAULT Jean-Marc